

Association des Médecins du Canton de Genève

Sommaire

Editorial	1-2
Hommage au Docteur Schmid de Grüneck	2
Commission de déontologie	3
Réponse de GNT	4-5
Réponse de BB-Soft	6
Coups de scalpel	7
GGMO	7
Relations médecins-industrie	8
La crispation	8
Candidatures	9
Mutations	10
Petites annonces	11
Actualités	12

Editorial

A qui en veut COSAMA ?

Quel organe peut tant cristalliser à la fois désir et angoisse ? Qu'il soit discret ou opulent, sage ou coquin, le sein séducteur devient la scène d'un drame lorsqu'il porte un cancer, maladie redoutée quand bien même son traitement connaît de remarquables succès. Forts de la conviction qu'il est mieux traité et de façon moins mutilante lorsqu'on le détecte tôt, nous avons souscrit très tôt à son dépistage. Nous, c'est-à-dire les médecins concernés directement par cette maladie tout comme les médecins de santé publique. On peut se demander aujourd'hui s'il était judicieux d'inquiéter tant de femmes pour les sensibiliser au cancer du sein alors qu'un groupe d'assureur s'est mis en tête de saborder le programme de dépistage organisé à Genève.

C'est que ce programme s'est mis en place avec une particularité exemplaire, la participation des cabinets privés et des cliniques qui réalisent la plupart des mammographies de dépistage. C'est exemplaire parce que c'est la meilleure façon de voir la réalité économique en face. La mammographie de

dépistage répond à des critères techniques stricts. Il a donc fallu renouveler les appareils, revoir la formation du personnel, procéder à des contrôles techniques rigoureux et jamais gratuits. Et pour les radiologues lecteurs, remplir des critères de formation rigoureux, se soumettre à un contrôle permanent sous forme d'une deuxième lecture des clichés, complétée d'une troisième lecture en cas de divergence. Chaque cabinet a atteint ainsi un niveau élevé et la qualité du programme genevois n'est plus à démontrer. Revers de la médaille, ceci a un coût, un coût qui a été précisément calculé.

Mais COSAMA pense que les mammographies genevoises sont trop chères par rapport aux autres cantons. C'est vrai car le prix Tarmed ne couvre par les coûts réels. Le problème se pose peu dans les cantons où les infrastructures publiques sont utilisées. Les hôpitaux publics ne font au mieux qu'estimer leurs coûts de production, comme on dit dans l'industrie. Ils dépendent de subventions pour une part importante de leur budget et certaines charges sont souvent ignorées, par exemple la valeur des bâtiments et leur amor-



Tout devient simple ...
avec la Caisse des Médecins comme partenaire

CAISSE DES MÉDECINS ROMANDIS
Route de Jussy 21 · Case postale 316 · 1236 Thoiry
Tél. 022 869 45 30 · Fax 022 869 45 67
direction@caisse-des-medecins.ch · www.caisse-des-medecins.ch

tissement. Et les hôpitaux publics ne se préoccupent pas du risque de l'entreprise. Vous pensez qu'il n'y a pas de risque à exploiter un cabinet? Que nous avons la garantie d'être toujours payés et de travailler à 100%? COSAMA vient justement de démontrer le contraire: elle n'a pas remboursé en 2004 les mammographies de dépistage de ses assurées. De plus, le programme est interrompu depuis le début de 2005. Contentieux important, volume de travail réduit, les cabinets concernés en sont donc pour leur frais.

COSAMA n'est pas là pour philosopher, mais pour tirer les prix le plus bas possible. Les assureurs-maladie ne sont plus des clubs philanthropiques ni même des mutuelles attentives, mais bien des sociétés commerciales qui appliquent les règles du jeu usuelles. Tous les arguments sont bons y compris celui que la santé est un domaine dans lequel on ne devrait pas pouvoir gagner bien sa vie... Exception faite des assureurs, pense-t-on probablement au

Département fédéral de l'intérieur. Alors pourquoi COSAMA se donnerait-elle la peine de respecter les conventions. Au diable celle passée avec la Fondation pour le dépistage du cancer du sein qui fixe notamment le prix de la mammographie. COSAMA pense que Tarmed a rendu caduques toutes les conventions existantes, mais ce n'est pas le cas. Alors elle fait état d'une dénonciation... Qui s'est mystérieusement perdue puisqu'elle n'est jamais parvenue à ses destinataires. La convention est finalement dénoncée par les assureurs pour la fin de l'année 2004. Mais COSAMA est tenace, elle ne veut pas payer. Elle propose un prompt règlement à condition d'accepter un prix cassé. Ils finiront bien par céder, ces médecins...

Mais ils ne cèdent pas, les vilains, car ce serait mettre leurs entreprises en péril. Au début de cette année, le dépistage s'est donc interrompu faute de pouvoir conclure une nouvelle convention. Le Conseil d'Etat s'en est ému et a immédiatement

décidé de prolonger d'une année la convention existante (rappelons que COSAMA ne la respecte pas), le temps de trouver un terrain d'entente. Si la prochaine révision de Tarmed apporte un tarif économiquement acceptable, nous avons des chances. Et sinon? Le canton peut édicter un tarif-cadre qui sera naturellement contesté. On pourra alors transférer le dépistage dans des établissements subventionnés, ou y renoncer en attendant que la technologie permette de faire la mammographie au même coût que la radiophotographie.

Hélas Mesdames, vous voilà victimes de marchandages dont le but n'est pas seulement de soumettre les médecins au pouvoir économique des assureurs, mais surtout de transférer autant de coûts que possible à la charge de l'Etat. C'est ce qu'on appelle réduire les dépenses de santé.

Dr. Pierre-Alain Schneider

Hommage au Dr Jürg Schmid de Grunegg

Jürg est arrivé à la Commission de déontologie et de conciliation en 1992 pour en 1994 en prendre la présidence.

Il nous a fait profiter de toutes ses facettes: le chirurgien, l'ancien membre du Bureau, le médecin-conseil expérimenté.

Grâce à son écoute et ses qualités humaines, il a su créer l'atmosphère propice aux discussions ce qui a permis de dénouer les situations conflictuelles et d'arriver avec sérénité à remplir le rôle de conciliation de la Commission.

Il a su, lorsque cela s'est avéré nécessaire, prendre des décisions mesurées reflétant les opinions diverses de chacun des membres avec rigueur.

Enfin, dernièrement, c'est avec enthousiasme et une grande disponibilité qu'il a participé à la mise en place du nouveau code de déontologie et de conciliation.

Jürg nous a quittés très subitement, laissant un grand vide mais il nous a légué sa riche expérience pour nous permettre de poursuivre son travail.

Nos pensées accompagnent son épouse et sa famille.

Mme Dr Catherine Plojoux.
Présidente de la Commission de déontologie
et de conciliation

Décision de la Commission de déontologie et de conciliation de l'AMG

A. Les faits

1. En date du 18 octobre 2003, l'AMG a reçu une plainte d'une patiente du Dr François Polastri.

Cette patiente joignait copie d'une dénonciation pénale adressée au Procureur général, datée du 2 février 2003, dans laquelle elle décrivait avoir été la victime, le 28 novembre 2002, dans le cabinet du médecin, d'un «massage relaxant», lors duquel le Dr Polastri avait eu des gestes clairement sexuels à son égard.

Une procédure pénale a été ouverte par le Procureur général.

Entendu par notre Commission le 25 février 2004, le Dr Polastri a reconnu les faits.

2. La Commission a entendu, le 26 mai 2004, la patiente qui a confirmé sa plainte et les faits tels que décrits dans sa dénonciation pénale du 2 février 2003.

3. Suite à deux premières plaintes, le Dr Polastri avait comparu devant le Conseil de l'AMG, en date du 7 mai 1990, et avait pris l'engagement de renoncer à ce type de thérapie.

En date du 15 mai 1990, le Conseil a exigé du médecin qu'il renonce définitivement à ce type de thérapie et lui a infligé un blâme.

4. Malgré cela, une nouvelle plainte, pour des motifs identiques, avait été adressée à l'AMG en date du 6 mars 1993 par une patiente âgée de 16 ans et demi.

Pour cette même affaire, le Dr Polastri a été condamné par le Tribunal de police à une peine de six mois d'emprisonnement avec sursis pendant deux ans.

Le Conseil proposa à l'Assemblée Générale de l'AMG l'exclusion, qui a été refusée par ladite assemblée.

Le Conseil décida, le 23 janvier 1995, d'infliger au Dr Polastri un blâme et une amende de Frs 5'000.-.

B. Les griefs

5. Selon l'article 4 du Code de déontologie de la FMH, tout traitement médical est entrepris dans le respect de la dignité humaine, en tenant compte de la personnalité du patient, de sa volonté et de ses droits.

Plus particulièrement, dans l'exercice de sa profession, le médecin n'exploite pas l'état de dépendance du patient; il lui est tout particulièrement interdit d'abuser de son autorité sur lui, tant sur le plan émotionnel ou sexuel que matériel (al. 2).

La Commission est d'avis que le Dr Polastri a gravement violé cette disposition par des massages à caractère sexuel, en profitant de la situation de dépendance de sa patiente.

6. La Commission constate que le Dr Polastri a été l'objet de plaintes pour des faits identiques pour la troisième fois et qu'il a déjà été sanctionné à deux reprises, en 1990 et 1995, de deux blâmes et d'une amende de Frs 5'000.-.

Malgré cela et les engagements réitérés de ne plus entreprendre ce genre de traitement, le Dr Polastri a à nouveau, pour reprendre ses propos, «passé la ligne jaune».

La Commission est d'avis que cette nouvelle récidive, dix ans après la deuxième procédure, démontre que le Dr Polastri n'a pas la capacité personnelle de tenir ses promesses et de maîtriser ses pulsions, ce qui est très grave pour un professionnel de la santé en charge de personnes fragilisées sur le plan somatique ou psychique.

En application de l'article 47 du Code de déontologie, la Commission a décidé d'infliger les sanctions suivantes :

- exclusion définitive du Dr François Polastri de l'Association des Médecins du canton de Genève;
- publication dans l'organe de la société, La Lettre de l'AMG, de la sanction d'exclusion et des motifs.

Pour la Commission
de déontologie et de conciliation:

Dr Jurg Schmid de Grüneck
Président
Dr Catherine Plojoux
Membre

Réponse de GNT à l'AMG

Pour faire suite à la «lettre ouverte» que vous avez fait paraître dans votre journal interne (février 2005 - numéro 2) et à notre entretien du vendredi 18 février dernier, nous vous faisons parvenir la réponse suivante :

Dans votre article, vous avez adressé à la société GNT 6 questions précises, auxquelles sa Direction Générale apporte les réponses suivantes :

1. Quand serons-nous en mesure d'éditer et de transférer électroniquement les factures selon le format XML convenu ?

Notre logiciel «MEDISOFT 5 Tarmed» est en mesure d'éditer et de transférer électroniquement les factures selon le format XML convenu depuis novembre 2004.

Toutefois, une intervention spécifique sur chaque site, donc chez chaque client, est nécessaire pour assurer que le transfert du fichier XML via Internet vers le trust center (par. ex. Ctesias) s'effectue sans difficulté et le plus efficacement possible, selon le schéma suivant (phase 2)

Processus de facturation

Phase 1

MEDISOFT 5.25 Fichier XML	Inclus dans contrat de service selon catFacturation
---------------------------------	---



Phase 2

TRUST X	Intervention sur site pour votre quittance de fonctionnement
↓	
CTESIAS	

A ce jour, 15 % de nos clients sont en mesure de facturer électroniquement selon le format XML convenu.

La version 5.25 est capable de reprendre les données de facturation de 2004 pour les transférer vers le Trust Center, moyennant que celles-ci satisfassent les exigences du fichier XML.

Il est à noter que beaucoup de difficultés résident dans ce transfert dont GNT assume la responsabilité pour assurer à ses clients le bon fonctionnement de sa facturation. Par exemple, les difficultés que Tarmed impose tant aux médecins qu'aux fournisseurs de logiciels. L'accès à l'information est complexe et il n'est pas rare de ne pas savoir à qui s'adresser pour obtenir une information officielle concernant des points précis légaux ou techniques relatifs à la facturation Tarmed.

2. Dans quel délai tous nos clients seront équipés en conséquence, qu'ils disposent d'un PC ou d'un Mac ?

Notre logiciel est exclusivement compatible avec des plates-formes PC, et ne peut pas être installé sur Mac. Tous les clients qui le souhaitent seront équipés selon le contrat de service, de la version Medisoft 5.25 permettant d'activer le module de facturation, d'ici le 31 mai 2005 (phase 1), sachant que l'obligation légale de la facturation électronique est le 1er janvier 2006.

3. Quels coûts auront pour nos clients cette indispensable mise à jour ?

Le module de facturation électronique est une fonctionnalité supplémentaire du logiciel Medisoft. La version 5.25 qui permet l'adjonction de la facturation est installée dans le cadre du contrat de service. (phase 1)

Toutefois, le module additionnel facturation électronique est proposé à nos clients sous forme d'un forfait comprenant : l'installation du module, l'installation du module de transfert des factures (TrustX) et sa configuration, l'installation et la configuration du compte HIN, un test de fonctionnement et une formation de base. Le prix de ce module dépend du nombre de médecins présents dans le cabinet, et du

nombre de postes de travail sur lesquels le client souhaite une installation du module TrustX. Dans le cas d'une configuration monoposte, avec un seul médecin, le coût de ce module est de 700 CHF TTC, déplacement sur site compris. (phase 2)

Pour un certain nombre de clients ayant fait l'acquisition du logiciel Medisoft depuis novembre 2004, ce module de facturation électronique est déjà compris dans le prix total d'achat du logiciel selon le contrat signé.

4. Etes-vous en mesure de garantir à vos clients l'adaptation continue de votre logiciel aux nouvelles normes Tarmed à venir (par exemple, le format XML 4.0)?

GNT garantit l'adaptation continue de Medisoft aux normes Tarmed. Plus spécifiquement, le format XML 4.0 sera, selon nos informations, obligatoire d'ici le mois de septembre 2005. Ce standard sera intégré dans la prochaine version du logiciel Medisoft également d'ici le mois de septembre 2005. Pour toute autre adaptation du Tarmed, les modifications seront faites dès que nous en aurons connaissance, et les mises à jour correctives sont mises à dispositions dès que les tests adéquats sont effectués.

5. Nous vous remercions de nous faire parvenir le contenu des contrats que vous avez souscrits avec vos clients afin que nous en fassions une analyse juridique

Conformément à votre demande, une copie des contrats standards vous sera adressée par courrier séparé par notre service juridique.

6. Souhaitez-vous poursuivre votre partenariat avec le corps médical?

La mission de GNT est d'élaborer et fournir les solutions les plus efficaces aux partenaires du corps médical. Elle s'inscrit dans le long terme et n'a pas subi, ni ne subira de modification. La récente réorganisation de la direction générale renforce la volonté de GNT de poursuivre cette mission par la mise en œuvre d'une stratégie proche des spécificités du métier, en particulier notre communication avec nos partenaires du corps médical afin que nos produits répondent le mieux aux besoins de nos clients.

Eric Baerts
Directeur Général
Groupe GNT

Commission de déontologie et de conciliation de l'AMG

Suite au subit décès du Docteur Jürg Schmid de Grunck, Président de la Commission de déontologie et de conciliation de l'AMG, il a été procédé conformément aux dispositions statutaires à la nomination d'un nouveau membre de cette commission ainsi qu'à celle de son président.

Le conseil du 21 février 2005 a approuvé la proposition qui lui a été faite par la Commission de déontologie et de conciliation, à savoir :

Nouveau membre : Dr Pierre-André TORNAY

Présidence : Dr Catherine PLOJOUX

Par ailleurs, conformément à une décision de la Commission de déontologie et de conciliation de l'AMG du 29 juin 2004, la Lettre de l'AMG diffuse le contenu de cette décision. Ayant été prise sous la présidence du Dr Schmid de Grunck, ce dernier apparaît comme signataire.

Réponse de BB-Soft à l'AMG

En réponse à l'article «Trustcenter et fournisseurs de logiciels», nous vous apportons les précisions suivantes :

1. Quand serez-vous en mesure d'éditer et de transférer électroniquement les factures selon le format XML convenu ?

La version actuellement diffusée de MédiACT est en mesure d'éditer les factures en format XML validé. C'est dans le courant du mois de mars que nous visons de valider leur transfert sécurisé vers Ctésias par canal ASAS de HIN.

2. Dans quel délai tous vos clients seront équipés en conséquence, qu'ils disposent d'un PC ou d'un Mac ?

Nous avons travaillé pour que Mac ou PC ne fasse pas de différence pour MédiACT et Tarmed. Comme jusqu'à maintenant, dès complétion des fonctionnalités de transmission électronique de MédiACT, le logiciel sera immédiatement mis à disposition de tous les utilisateurs sur internet ou par envoi sur CD.

3. Quels coûts auront pour eux cette indispensable mise à jour ?

Aucun, contrairement à ce que laisse entendre votre article.

4. Etes-vous en mesure de garantir à vos clients l'adaptation continue de votre logiciel aux nouvelles normes Tarmed à venir (par exemple, le format XML.4) ?

Même si la surcharge des trois années passées n'a pas été facile pour nous, nous avons démontré notre engagement auprès de nos utilisateurs depuis plus de 17 ans d'adaptation de MédiACT. La perspective est de continuer au maximum de nos possibilités, y inclus le format XML.4 qui ne sera pas, de loin, le pire des problèmes résolus.

5. Nous vous remercions de nous faire parvenir le contenu des contrats que vous avez souscrits avec votre client afin que nous en fassions une analyse juridique.

Dans les cas où un contrat de licence écrit a été envisagé avec un de nos clients, c'est le modèle fourni par la Commission Informatique de l'AMG qui a été strictement respecté.

6. Souhaitez-vous poursuivre votre partenariat avec le corps médical ?

L'arrêté fédéral urgent de limitation de création de cabinet médicaux (représentant alors la moitié de notre chiffre d'affaires) nous a obligé à réduire notre équipe.

Le montant des contrats de maintenance de MédiACT se situait jusqu'en 2004 entre le tiers et la moitié des montants pratiqués par nos collègues fournisseurs de logiciels. Par le truchement du report répétitif de la facturation TarMed, seuls 43% de nos clients utilisateurs de MédiACT ont eu à s'acquitter d'une taxe de mise à jour logicielle spéciale pour la facturation TarMed (Frs 1000.-). Parallèlement, il nous paraissait important de ne pas écarter d'un revers de la main, comme l'a fait santésuisse, les quelques centaines de cabinets médicaux utilisateurs de Macintosh. Pour information, ceci nous a obligé à effectuer et acheter des développements pour tous les éléments logiciels de fonctionnement Tarmed (mise à jour automatisée du catalogue, impression, validation, génération de documents xml) que santésuisse n'a développé et fourni gratuitement que pour Windows. Grâce à la relève de ce défi, plusieurs centaines de médecins ont eu le privilège de s'épargner les coûts et les tracas d'un rééquipement complet de matériel et de logiciels informatiques.

Il ressort de ces conditions économiques que nous n'avons pas été en mesure d'élargir nos ressources, notamment de développement, et avons dû définir des priorités : elles se sont concentrées sur le service de support aux utilisateurs de MédiACT dans cette période difficile d'adaptation à un nouveau système de facturation : à notre connaissance, l'intégration de la facturation TarMed dans MédiACT a été largement appréciée par les utilisateurs, d'autant qu'elle n'a pas imposé de changement de matériel et que l'utilisation du logiciel est restée pratiquement inchangée.

Tout cela a un prix, notre retard, qui résulte des éléments ci-dessus, et qui arrive maintenant à son terme, mais qui ne remet aucunement en question notre engagement quotidien depuis 17 ans pour que l'administration du cabinet médical soit simplifiée au maximum.

Bruno Barthélemy
BB-Soft

Coup de scalpel

Bis repetita

Dans la précédente édition de la Lettre de l'AMG, nous avons publié l'éditorial rédigé pour le Bulletin des Médecins Suisses par le Dr Jacques de Haller, président de la FMH. Il apparaît ce mois-ci que le vice-directeur de l'OFSP récidive dans les bienveillantes colonnes du CSS Magazine de février 2005, journal de la caisse-maladie du même nom. Extrait !

Question CSS Magazine : «... il n'y a actuellement aucune transparence, ni pour les patients, ni pour les caisses en ce qui concerne la qualité des médecins et des hôpitaux !»

BRUNNER : «Dans ce domaine, les médecins doivent changer de mentalité. Lorsque le journal des médecins parle de l'importance presque mythique de la relation médecin-patient, il s'agit d'une jolie échappatoire pseudo-religieuse permettant de ne pas devoir livrer des faits. Les patients doivent pouvoir savoir quelle habitude un médecin ou une équipe hospitalière ont dans la pratique d'une certaine opération ou bien encore ce qu'il en est des statistiques de succès médical, ou

quel perfectionnement professionnel un médecin a suivi.»

Assurés, patients, médecins, autorités cantonales... ! Nous étions tous persuadés qu'il y avait un manque total de transparence, voire une opacité savamment entretenue par les caisses-maladie sur leurs finances et les méthodes de fixation du montant des primes.

Monsieur BRUNNER, d'un méprisant revers de la main, dont il est coutumier, nous ramène aux réalités, à ses réalités ; seuls les médecins font preuve d'absence de transparence.

Nul doute que ces propos réjouiront l'éditeur de la gazette dans laquelle il s'est complaisamment exprimé.

Après les recommandations sur les rapports entre médecins et industrie, il faudrait sérieusement s'atteler à des recommandations sur les liens entre l'OFSP et les caisses-maladie.

Ainsi, le vice-président, Docteur ès transparence, aurait du pain sur la planche, pour quelques années.

Coup de scalpel

Cet automne la CSS a envoyé aux médecins des statistiques concernant les patients suivis et assurés auprès de cette caisse. Elles étaient accompagnées d'un texte sur les erreurs formelles les plus fréquentes dans le décompte Tarmed et leur proposant de vérifier si leur logiciel était programmé correctement.

Selon les statistiques de la CSS, faites sur deux patients (sic), le coût de ma consultation était très élevé. Après deux lettres demandant des explications et deux mois d'attente, j'ai reçu finalement le détail des chiffres. Leur saisie des données était erronée car pour plusieurs montants, la CSS n'avait pas introduit le nombre des

consultations correspondantes. Plusieurs de mes collègues psychiatres ont reçu des statistiques aussi farfelues que les miennes.

Les plus amusantes reçues par un collègue étaient libellées ainsi : 1 patient suivi, 0 consultation, coût par patient : CHF 2018,85-.

LA CSS VOIT LA PAILLE DANS L'OEIL DU VOISIN MAIS PAS LA POUTRE DANS LE SIEN et au vu des capacités statistiques des assureurs on ne peut qu'encourager chacun à s'inscrire à CTESIAS!

Dr. Luisa Jacot Des Combes

Le GGMO communique

Internistes généraux et Généralistes, ceci vous concerne !

Celles et ceux, nouvellement installés, ou plus anciens, ne faisant pas encore partie de notre groupe sont cordialement invités à nous rejoindre ! Nous vous offrons, pour une modeste cotisation de CHF 100.- :

- une défense soutenue de vos intérêts auprès des diverses instances de l'AMG;
- un appui sans faille en cas de difficultés liées à votre

pratique : un confrère plus ancien vous reçoit ou vous rend visite à votre cabinet pour un entretien ou quelques conseils pratiques;

- la possibilité de se rencontrer lors de nos sorties et autres rencontres confraternelles dans des lieux d'exceptions...

- un journal : Recipe, une attestation gratuite de votre formation continue, et d'autres surprises encore.

Contactez le Dr Rolf Anner, 32, rue de Monthoux, secrétaire, tél. 022 731 81 37, fax 022 741 16 36.

Relations médecins-industrie

La dernière lettre de l'AMG s'en prend à une publication conjointe de la FMH et de l'Académie Suisse des Sciences Médicales dont l'auteur a omis de citer la source.

Ces directives, au lendemain de l'affaire Rylander répondent à un besoin élémentaire de crédibilité du corps médical et de protection de la population contre des manipulations inadmissibles.

En Suisse, comme aux Etats-Unis, la formation continue est obligatoire mais financée quasi intégralement par l'industrie pharmaceutique.

Reprendre en mains notre formation nous coûtera certainement, mais notre éthique professionnelle a aussi un prix.

«Les médecins ayant leur propre cabinet ou exerçant dans des hôpitaux non publics ne peuvent accepter

de l'industrie aucune prestation en espèces ou en nature, même de faible valeur». Cet alinéa est probablement ce qui fait réagir notre collègue.

C'est tout simplement ce qu'exige la loi. Dura lex, sed lex...

Pour terminer, de nombreux collègues considéreront ces directives comme une expression de ce qui fait de nous des médecins.

La charte du professionnalisme médical dont j'aimerais recommander la (re)lecture à tous, mentionne un «Engagement pour le maintien de la confiance par la gestion des conflits d'intérêts»...

Avec mes meilleures salutations,

Dr Bruce Brinkley

La crispation

Nous cherchons tous à préserver notre métier. Plus encore qu'avant Tarmed nous sommes devenus des concurrents dans un même système. La dépréciation de nos revenus a des implications considérables sur nos manières de vivre.

Pour les généralistes, se financer un joli colloque de formation continue devient un investissement délicat. Les autres spécialités ont le même problème.

Pour vivre ou même pour survivre nous explorons tous, les frontières de nos spécialités afin d'étendre notre catalogue de prestations. Nous cherchons au fond de nos connaissances pour élargir notre travail en fonction de ce que nous avons appris et de ce que nous sommes capables encore d'apprendre.

Les médecines naturelles, les traitements de confort non remboursés et la médecine du travail sont les objectifs les plus fréquemment visés. Le dermatologue lorgne sur l'esthétique, le chirurgien digestif termine son intervention par une abdominoplastie, mais aussi, l'interniste approfondit son étude de l'électrophysiologie cardiaque et l'oncologue pose lui-même ses port-a-cath®.

Tout cela se fait au détriment de la spécialité voisine et pourrait amener à un réflexe d'autoprotection. Des slogans comme la «chirurgie aux chirurgiens» appa-

raissent. Le chirurgien devrait-il oublier la médecine, l'interniste ne doit-il donc plus écouter un cœur sans faire ombre au cardiologue ou regarder dans une oreille pour la même raison ?

Le développement de ces autoprotectons va à l'encontre du patient et du médecin. La collégialité garante d'un certain pluralisme et le dialogue qui sait réunir les intelligences autour d'un problème sont bien mis à mal par de tels réflexes. Il est tellement fondamental pour un rhumatologue de pouvoir assister un orthopédiste et voir pourquoi son patient souffrait, il est tellement fondamental pour un chirurgien de comprendre le discours de l'oncologue et on peut continuer longtemps ces exemples.

Alors œuvrons ensemble pour la pluralité de nos connaissances, évitons les conflits par presse interposée qui laissent une bien piteuse image de nous, parlons, parlons encore et comprenons-nous, comprenons également que pour certain de ne pas accomplir une mutation va conduire à la catastrophe économique. La médecine est le second revenu du couple m'affirmait ma voisine, gageons que cette prédiction soit fautive. C'est ensemble que nous pouvons réussir pour le bien de nos patients et le nôtre.

Dr. Frédéric Villard

Candidatures

Le Conseil vous rappelle que vous avez le droit (article 19, alinéa 7 des statuts) de demander la discussion à une assemblée générale d'une candidature dans les dix jours qui suivent sa notification par voie de circulaire au corps médical; si aucune demande de discussion n'est formulée, cela signifie que le corps médical accepte la candidature qui lui est proposée par le Conseil. Le Conseil fait en outre préavis chaque candidature par le groupe de spécialistes concerné.

Dr Semir ARSLANAGIC
Rue de Savoie 13
1207 Genève
Nationalité suisse. Né en 1960.
Diplôme fédéral en 2003.
FMH en Gynécologie et Obstétrique.

A obtenu son diplôme de médecin à Sarajevo en 1985 et effectué un Doctorat à l'Université de Genève en 2003. A passé avec succès l'examen de spécialiste FMH en Gynécologie et Obstétrique en 1997. A travaillé 6 ans comme chef de clinique à l'Hôpital Régional de Lugano puis aux HUG.

Dr Philippe-Gaston BESSON
Rue Etienne-Dumont 14
1204 Genève
Nationalité suisse. Né en 1948.
Diplôme fédéral en 1995.
Médecine Générale.

A effectué ses études de médecine à la Faculté de Dijon, puis a travaillé en tant qu'indépendant. A ensuite travaillé plusieurs années à la Permanence Médicale de Cornavin. En 1996 il obtient le droit de pratique et s'installe la même année en tant qu'indépendant à Genève.

Dr Corneliu FEROIU
Rue Carteret 6
1202 Genève
Nationalité roumaine. Né en 1964.
Diplôme fédéral en 1996.
FMH en Médecine Générale.

Après avoir fait ses études de médecine en Roumanie, il a obtenu en 1998 le droit pratique sur Genève.

Dr Sandrine GREPT-LOCHER
Groupe Médical d'Onex
Nationalité suisse. Née en 1970.
Diplôme fédéral en 1998.
FMH en Médecine Interne.

Après ses études à la Faculté de médecine de Genève et l'obtention de son diplôme de médecin en 1998, elle poursuit une formation post-graduée au sein des HUG afin d'acquérir une spécialisation en Médecine Interne en 2003, ainsi qu'un doctorat en médecine la même année. Par la suite, cheffe de clinique à l'Hôpital de Nyon dans le service de Médecine Interne, et actuellement collaboratrice au sein du Groupe Médical d'Onex.

Dr Véronique RUFF-ZEMP
Route de Loëx 99
1232 Confignon
Nationalité suisse. Née en 1965.
Diplôme fédéral en 1995.
FMH en Rhumatologie.

Lors de sa dernière année d'études universitaires entamée à Genève, elle a effectué des stages de médecine en Belgique, en Angleterre et en France. A ensuite fait des remplacements dans divers départements des HUG, avant de poursuivre sa formation en Rhumatologie et en Médecine Interne. Elle travaille actuellement en tant qu'indépendante au Centre de Cressy, annexe du Groupe Médical d'Onex.

Dr Souheil SAYEGH
Avenue J-D. Maillard 3
1217 Meyrin
Nationalité suisse. Né en 1972.
Diplôme fédéral en 1995.
FMH en Médecine Générale et Médecine Physique et Réadaptation.

Après avoir terminé une formation de Médecine Générale aux HUG, a orienté son activité vers la Médecine Physique et Réadaptation avec un grand intérêt pour la médecine du sport. S'est installé à Genève en décembre 2002.

Mutations

Nouveaux membres

Les Docteurs Christophe CHARDOT, Martine GIORDANO, Wahid KAWKAB, Nora KISS-BODOLAY, Aditya SANT, Patrick SAUDAN sont membres de l'AMG depuis le 10 mars 2005.

Médecins-conseil

Caisse de prévoyance du personnel des établissements publics médicaux du canton de Genève: Dr Didier CHATELAIN (médecin-conseil responsable), Dr Florence EMERY (médecin-conseil adjoint), Dr Véronique BÄHLER (médecin-conseil spécialiste) et Dr Christian LIENGME (médecin-conseil spécialiste).

EMS La Provvidenza: Dr Roland DAMI

Office Cantonal de l'Emploi: Dr Olivier WENGER

Décès

Nous avons eu le regret de perdre le Dr Joseph ZAÏONTZ le 13 février 2005.

Erratum de la liste officielle des membres de l'AMG 2005

Le Dr Nicolas FLORY est au 11 quai du Cheval-Blanc, 1227 Les Acacias. Tél. 022 300 08 82.

Le numéro de téléphone de la Drsse Christiane COURTEHEUSE est le 022 752 65 44.

La Drsse Viviane STUCKI pratique au Rue Sautter 11, 1205 Genève. Tél. 022 346 10 21.

La Dresse Sinikka CALANDRA n'est pas à la rue de Chantepoulet mais au 11 rue de la Terrassière, 1207 Genève. Tél. 022 700 32 33, fax 022 700 05 60.

Le numéro de téléphone du Dr Giuseppe GHILARDI est le 022 792 39 25, son fax est le 022 793 81 76.

Le numéro de téléphone et de fax du Dr Jasna ILIC est le 022 328 99 22.

Le numéro de fax du Dr Yves-Cédric COTTIER est le 022 022 775 15 14 et non pas le 022 775 15 17.

Le numéro de téléphone du Dr Nicolas DOBRYNSKI au Centre Médical des Eaux-Vives est le 022 718 03 80 et non pas le 022 718 03 40.

Le numéro de téléphone des Drs Tamas PINTER et Heidrun STADALI-ULLRICH au Centre Médical des Eaux-Vives, est le 022 718 03 80 et non pas le 022 735 55 50.

L'adresse du Dr Didier CHARDONNENS n'est pas au 3 de l'Avenue J-D. Maillard à Meyrin mais au 1bis. Son fax est le 022 719 66 65.

La Dresse Deborah CASTAGNOLI, FMH Psychiatrie, effectue également des psychothérapies pour enfants et adolescents.

Le Dr Gilles GRATTON, FMH Psychiatrie, effectue également des psychothérapies pour enfants et adolescents.

Le Dr Christophe MAILLARD est au bénéfice d'un titre FMH de Médecine Interne, ainsi que de Médecin d'urgence.

Le titre FMH du Dr Fabien HIGELIN est en Médecine Interne, sous-spécialité Gériatrie.

Le numéro de téléphone du Dr Louis Attila MAJOR est le 022 786 66 37.

Petites annonces

Cabinet à remettre

Pour cause départ hors canton. Médecine interne-générale. Rive droite. Loyer modeste. Pas de reprise. Tél 079 214 01 08

A remettre

Cabinet médical de 180m², quartier des Tranchées, conviendrait à deux praticiens (pas nécessairement de même spécialité). Facturation électronique actualisée. Pour information ou visite tél.: 079 239 97 24

A louer

Rue Saint-Léger, deux petites pièces dans cabinet de psychothérapie en activité, libre au 30 juin 2005 (à temps partiel dès à présent). Loyer environ CHF.900.-
Tél. 076 390 08 52

Changement d'adresse

Le Dr Elisabeth SARBU-BIRO
FMH en Psychiatrie et psychothérapie
a déménagé à l'adresse suivante :
Place Claparède 5, 1205 Genève
Son numéro de téléphone reste le 022 346 11 56

Titre FMH

La Drsse Marie-José JUSTAFRE a obtenu son titre FMH en Psychiatrie et Psychothérapie d'enfants et d'adolescents

Nouveau président des Pédiatres

Le Dr Marc LACOUR a été élu président du Groupe des Pédiatres, succédant une Dr Jean-François BABEL.

Adresse postale de l'AMG

Nous vous informons que **dès le 1^{er} mars 2005**, l'AMG n'aura plus de case postale et le courrier devra impérativement être adressée à :
Association des Médecins du canton de Genève
Rue Micheli-du-Crest 12
1205 Genève

Votre confrère a perdu ses données Ceci peut-il vous arriver ?

Judicious Private Network

Installation, maintenance & sécurité informatique



Jean-Philippe NICOLAS
Directeur



Tél. 079 743 29 60 • info@jpn-online.ch • www.jpn-online.ch

Le spécialiste informatique des
cabinets médicaux



Une bonne voiture
encore mieux.

L'Audi A3.
Plus attractive que jamais.

Optez dès aujourd'hui pour une Audi A3 et profitez d'équipements optionnels gratuits et à prix réduit ainsi que d'offres de leasing attractives. Consultez-nous.

AMAG Automobiles et Moteurs SA

Centre Audi Carouge
Marbrerie 8, 1227 Carouge
Tél. 022 300 55 00, Fax 022 300 55 20

25 ans quattro®.
Sécurité au superlatif.

L'espace Audi
Rue de Plaisance 5, 1227 Carouge
Tél. 022 300 55 07, Fax 022 300 55 17

Audi Swiss Service Package
3 ans / 100'000 km réparation et service

Centre Audi Montbrillant
Rue de Montbrillant 67, 1202 Genève
Tél. 022 740 54 00, Fax 022 740 54 80

Actualités

Changement de comportement: comment motiver nos patients ?

Organisation : Prof. A. Golay, Genève

Jeudi 14 avril 2005 de 09h à 17h

Centre des Congrès La Longeraie, Morges

Informations et inscriptions : Mme Doris Gysin, HUG Genève,

Tél. 022 372 97 02 (matin),

e-mail : doris.gysin@hcuge.ch

Douleurs chroniques : penser la complexité

à l'occasion des 4^e «Rencontres de Genève»

Organisation : Professeur Pierre Dayer, Directeur médical des HUG

Jeudi 14 et vendredi 15 avril 2005, 9h15-18h15

Hôpital Cantonal de Genève, Salle OPERA-niveau 0

Information et inscriptions : Mme F. Lazeyras, Mme F. Morel

Tél. 022 382 99 32 / 33, Fax 022 372 99 40

e-mail : pharmaco.douleur@hcuge.ch

L'ethnopsychiatrie : soirée débat

Vendredi 15 avril 2005 – 20h30

Auditoire Louis-Jeantet – Entrée : CHF 25.–

Animée par Sylvie ROSSEL, journaliste, avec à la table ronde :

Saskia von OVERBECK OTTINO, ethnopsychiatre,

Franceline JAMES, ethnopsychiatre, Ariel EYTAN, médecin adjoint,

Dpt. de psychiatrie, HUG, Françoise GRANGE, ethnologue, IUED.

Organisation du travail et impact sur la santé – OCIRT 2005

Jeudi 7 avril 2005 (14h-18h) ou vendredi 8 avril 2005 (8h30-12h30)

Inscription et renseignements :

Tél. 022 388 29 29, Fax 022 388 29 39,

E-mail : ocirt.formation@etat.ge.ch

Inscription en ligne : www.geneve.ch/ocirt (menu «Santé et sécurité au travail» puis «Nos offres de formation»)

Séminaire gratuit

JOURNEES BALINT D'ANNECY

Formation à la relation soignant-soigné

Depuis 1972, ce séminaire qui s'adresse à tous les professionnels de la santé aborde leurs difficultés relationnelles avec leurs patients par la méthode des cas, développée par le psychanalyste Michaël BALINT.

Séminaire reconnu par la FMH pour la formation continue

Du mercredi 4 mai au samedi 7 mai 2005 à l'Atria Novotel (Annecy)

Programme détaillé : www.balint.ch/Annecy.htm

Renseignements, inscriptions : Dr J.-M. Claude, 40 Av. du Lignon,

CH-1219 Le Lignon

Tél. 022 796 32 87 / Fax 797 05 01 / E-mail : jmclaud@deckpoint.ch

La lettre de l'AMG

Journal d'information de
l'Association des Médecins
du Canton de Genève

ISSN 1022-8039

Paraît 11 fois par an

Responsable publication

Pierre Chavier

Conception-réalisation

Christine Faucogney

Publicité

Médecine & Hygiène

Impression

Médecine & Hygiène

Distribué à 2000 exemplaires

AMG

Case postale 665

12, rue Micheli-du-Crest

1211 Genève 4

Tél. : 022 708 00 21

Fax : 022 781 35 71

www.amge.ch

Les articles publiés dans *La lettre de l'AMG* n'engagent que leurs auteurs et n'expriment pas la position officielle de l'AMG.

Prochaine parution :

29 avril 2005

Délai rédactionnel :

11 avril 2005